



Paris, le 26 MARS 2019

Le Ministre

à

Monsieur le Premier président  
de la Cour des comptes

N/Réf : MEFI-D19-01239

V/Réf : S2018-3859

**Objet : Référé de la Cour des comptes relatif à la situation, aux perspectives et à la nécessité d'un rapprochement de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) avec Pôle emploi**

Par courrier en date du 9 janvier 2019, vous m'avez transmis un référé relatif à la situation, aux perspectives et à la nécessité d'un rapprochement de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) avec Pôle emploi.

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de cette communication dont je partage les constats et recommandations.

LADOM œuvre utilement en faveur de la formation professionnelle dans des territoires marqués par l'isolement géographique et la concentration de difficultés sociales et économiques. Afin de poursuivre ses missions en les améliorant et en pérennisant les services rendus aux populations ultramarines, il est cependant nécessaire de repenser aussi bien l'organisation que le périmètre d'action de l'organisme, tout en veillant à accroître sa productivité.

Ainsi, comme l'évoque la Cour, je souscris pleinement à l'idée que certaines missions de LADOM puissent être portées conjointement avec Pôle emploi, de façon à pouvoir bénéficier de l'expertise de ce dernier en matière de formation, d'accompagnement post-formation, de ses ressources humaines, de son maillage géographique et de ses capacités d'investissement dans le numérique.

.../...

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

C'est dans cette perspective qu'avait été décidée la mise en œuvre en 2016, au plan national, d'un accord-cadre devant renforcer la coopération entre les deux organismes. Bien que de récentes orientations aient été arrêtées en ce sens, je regrette, comme le relève la Cour, que ce partenariat n'ait pas été suffisamment suivi d'effets.

Dès lors, je ne peux que souscrire à la recommandation de la Cour quant à la nécessité de mener à son terme les actions devant permettre un tel rapprochement, à commencer notamment par la recherche de complémentarité et de compatibilité de leurs différents systèmes d'information métier (recommandation n° 1).

Enfin, le renouvellement du contrat d'objectifs et de performance de LADOM doit en effet permettre d'y inscrire une association plus étroite de l'agence avec Pôle emploi. Actuellement en cours de discussions entre l'agence et ses tutelles ministérielles, je vous confirme avoir demandé à mes services de veiller avec attention à la réalisation de cette recommandation au sein du prochain contrat d'objectifs et de performance (recommandation n° 2).



Gérald DARMANIN